

COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT

Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement : PERPIGNAN

Compte rendu de la séance du 26 juillet 2016

(19 heures)

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Madame Roselyne DIAZ (Conseiller Municipal), Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint), Madame Marie-Francoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal), Madame Francoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal)
Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal) par Madame Jocelyne ALBERT, Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal) par Monsieur Robert OLIVE, Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint) par Madame Marie-Francoise LANCIAUX
Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint)
Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2016
Décision modificative
RODP
Loi Carle
Nom de la Région
Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2016

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente. Le compte- rendu de la réunion du 15 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

I - Nom de la Région (DE 2016 061)

Monsieur le Maire émet un vœu relatif au nom de notre Région et rappelle que les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné au 1er janvier 2016. Le nom que devrait porter la nouvelle Région issue de cette fusion est Occitanie-Pyrénées Méditerranée. Il propose de soutenir le Recours Citoyen pour Occitanie-Pays Catalan. Après avoir entendu Monsieur Le Maire et un long échange entre les élus, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés soutient le Recours Citoyen pour Occitanie-Pays Catalan présenté devant le Conseil d'Etat de la République Française et propose aussi que la Région soit nommée Occitanie-Pays Catalan et que pour la communication, en particulier en faveur de l'économie, du tourisme et de l'agriculture, il soit fait une référence permanente aux Pyrénées et à la Méditerranée.

II - Vote de crédits supplémentaires - Budget eau et assainissement **(DE 2016 062)**

Suite à la constatation suivante :

Le chapitre 040 en recette d'investissement est en dépassement de 0,01€, après la prise en compte de la DM 1, un dépassement vient d'être constaté au chapitre 042 en dépense de fonctionnement.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-0.01	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0.01	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313	Constructions	0.01	
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation		0.01
TOTAL :		0.01	0.01
TOTAL :		0.01	0.01

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

III - Redevances d'occupation du domaine public liées aux chantiers provisoires de travaux (DE 2016 063)

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites permettant d'escompter à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil Municipal de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public (par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz) et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

IV - Loi Carle

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence, cette loi est appelée : loi Carle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été rendu destinataire d'un courrier provenant de l'union inter-départementale des organes de gestion de l'enseignement catholique de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Par cette correspondance, il est demandé à la commune de Saint-Féliu d'Amont une participation financière tel que le prévoit cette loi.

Après débat, il est décidé de ne pas régler - tout de suite - la somme réclamée et d'attendre d'être relancée.

V - Questions diverses

1 - essence arbustives (DE 2016 064)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales fournit aux communes des essences arbustives et arborées destinées à embellir les espaces communaux publics. Il explique qu'une commande pourrait être effectuée afin de procéder à des plantations dans les espaces verts communaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à effectuer la demande auprès de la pépinière départementale.

2- Groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition d'équipements numériques mobiles pour les éco (DE 2016 065)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs communes membres de la communauté de communes Roussillon-Conflent envisage d'acquérir chacune, une ou plusieurs classe mobile.

Monsieur le Maire rappelle aussi que dans le cadre de l'acquisition de classe mobile (plan numérique) le groupement de commande sera porté par la Commune de Millas

Vu la délibération en date du 15 juin 2016 portant le n°DE_2016_059

Monsieur le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme son souhait d'adhérer au groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition d'équipements numériques mobiles pour les écoles et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 - DIA

Dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée A456 (vente GASCONS / NOEL), une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en mairie. Les élus décident de ne pas préempter le bien vendu.

4 - Transfert de la compétence éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier. (La commune va fournir au SYDEEL les documents demandés)

5 - Potence agricole

La Potence agricole communale qui se trouve au Cami Ralet pose quelques problèmes :

- elle ne répond pas aux normes relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires et aux remplissages / lavage des pulvérisateurs.
- grand nombre de particuliers l'utilise à des fins non agricoles (beaucoup d'eau potable est "perdue" et non comptée).

Monsieur le Maire propose que cette potence soit fermée en fin d'année 2016 et que, dès le mois de septembre, les agriculteurs utilisateurs de cette potence en soient informés car cette décision risque de leur poser un problème.

Jean-Christophe Bourquin soumet l'idée de se rapprocher de la commune de Saint-Féliu d'avall pour tenter, en se regroupant, de déplacer la potence agricole et en créer une nouvelle qui répondrait aux normes en vigueur en partageant les coûts entre les deux villages.

6 - SPANC 66

Robert OLIVE informe les élus qu'il a reçu un courrier envoyé par le service public d'assainissement non collectif des Pyrénées-Orientales, lui demandant d'user en tant que maire de ses pouvoirs de police administrative contre 4 administrés (5 sites) qui, malgré un contrôle en 2011 et une demande amiable, n'ont pas mis leurs installations aux normes. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée aux différents propriétaires (courrier de demande de mise aux normes avec un petit délai supplémentaire accordé)

7 - Réseau d'eau potable

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a reçu un courrier recommandé de la part d'un usager du service, se plaignant une nouvelle fois que sa parcelle pourtant normalement desservie par le réseau d'eau potable communal n'est plus alimenté depuis plusieurs mois.

Cette personne demande à la commune de solutionner ce problème dans les plus brefs délais. Robert OLIVE informe l'assemblée qu'il a rencontré l'usager et que d'ici le mois d'octobre les services communaux vont tenter d'y pallier.

8 - RD 612

Robert OLIVE donne des informations quant à l'avancement des travaux entrepris par le Conseil Départemental et indique aux élus que le Département rétrocédera après la mise en sécurité et par convention, une voie latérale qui sera reprise dans le patrimoine communal.

9 - Agrandissement de l'école

Le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel public à la concurrence pour le recrutement de l'architecte dans le cadre du groupement de commande entre la communauté de communes Roussillon-Conflent et la commune de Saint-Féliu d'Amont pour la construction d'un péri/extrascolaire, d'un restaurant scolaire et d'une salle de classe à Saint-Féliu d'Amont est paru dans la presse début juillet. L'ouverture des plis et l'analyse des offres se fera le 4 août 2016, à 14 heures, au siège de la communauté de communes.

10 - Travaux

Marie-Françoise LANCIAUX fait état de l'avancement du chantier de l'espace festif et de l'aire de jeux.

11 - Festivités et agenda

Dates des festivités = 13, 14, 15 et 16 août

Réunion publique = 3 octobre – 19 heures à la salle polyvalente

Inauguration Espace Festif = 12 novembre – 10 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

